

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

[BURUNDI]

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES (PARC-OBR)

Titre de consultance : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA FORMATION DES VERIFICATEURS DE L'OBR SUR LES TECHNIQUES ET LES PROCEDURES DE VERIFICATIONS FISCALES DANS LES SECTEURS SPECIALISES (TELECOMS, BANQUES, ASSURANCES, CONTROLE DES CONTRATS A LONG TERME ET LES INDUSTRIES).

Référence de l'accord de financement : **5900155014951**

N° d'Identification du Projet : **P-BI-KF0-007**

1. Le Gouvernement du Burundi a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du **Projet d'Appui au Renforcement des Capacités de l'Office Burundais des Recettes « PARC-OBR »**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat **d'un cabinet international chargé de la formation des vérificateurs de l'OBR sur les techniques et les procédures de vérifications fiscales dans les secteurs spécialisés (télécoms, banques, assurances, contrôle des contrats à long terme et les industries)**.
2. L'objectif général est d'améliorer la qualité et le rendement des contrôles fiscaux en dotant aux vérificateurs issus du Commissariat des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales et ceux du Commissariat des Enquêtes, Renseignements et Gestion du Risque (au total 82 candidats) bénéficiaires de cette formation, des compétences professionnelles suffisantes en matière des contrôles fiscaux dans les secteurs spécialisés ci-haut cités suivant les bonnes pratiques internationales.
3. La Cellule de Gestion du PARC-OBR invite les cabinets internationaux à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque », entrée en vigueur le 1er janvier 2016, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un cabinet n'implique aucune obligation de la part du Donataire de le retenir sur la liste restreinte et la méthode de sélection utilisée sera la sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC).
5. Les cabinets internationaux intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (Termes de référence de la mission) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes :
 - ✓ Du Lundi au Jeudi : 7 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes,
 - ✓ Les Vendredi : 7 heures 30 minutes à 12 heures.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **08 Mai 2020 à 9h30** et porter expressément la mention «**Assistance technique pour la formation des vérificateurs de l'OBR sur les techniques et les procédures de vérifications fiscales dans les secteurs spécialisés (télécoms, banques, assurances, contrôle des contrats à long terme et les industries)**».

À l'attention : Monsieur Prosper GIRUKWISHAKA, Coordonnateur du PARC-OBR

**Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique
Nouveau Building des Finances, 2ème Etage, Bureau n° 202,
BP 7383 BUJUMBURA, BURUNDI,
Tel: +257 22 25 27 62
E-mail: precafef@yahoo.fr
Bujumbura -Burundi**